Cehia

Langues pour la transmission des demandes

La langue à utiliser pour la transmission d'une demande est le tchèque.

Formulaire de demande d'indemnisation

La demande peut être introduite au moyen du formulaire disponible sur le site web du ministère de la justice de la République tchèque. Toutefois, l'utilisation du formulaire n'est pas obligatoire, et la procédure de demande sera lancée sur la base de toute communication dont il ressort que l'intéressé cherche à obtenir une aide pécuniaire en tant que victime de la criminalité.

Dernière mise à jour: 11/12/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.